BARÈME D'HONORAIRES – TRANSACTION IMMOBILIÈRE

LES CLÉS DE MEGÈVE

HONORAIRES DE TRANSACTION

Vente de biens immobiliers

Prix de vente du bien	Honoraires TTC
Jusqu'à 500 000 €	5,50 % TTC du prix de vente
Au-dessus de 500 000 €	5,00 % TTC du prix de vente

Conditions

- Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée au mandat.
- Les honoraires comprennent les prestations de visite, négociation et constitution du dossier de vente.
- Le barème est exprimé TTC.
- Le taux de TVA appliqué est celui en vigueur au jour de la facturation.

MENTIONS LÉGALES

Conformément à la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 dite « Loi Hoguet » et son décret d'application du 20 juillet 1972.

Dénomination sociale : YVROUD PARTICIPATIONS **Forme juridique :** Société par actions simplifiée (SAS)
Siège social : Chemin de la Bollarde – 73800 Cruet **Établissement secondaire :** 254 Rue de la Poste – 74120 Megève **RCS :** 349 746 602 R.C.S. Chambéry **Nom commercial :** Les Clés de Megève
Activité : Transaction et négociation de biens immobiliers, fonds de commerce, parts sociales et gestion locative. Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce : **CPI 7301 2023 000 000 006** Délivrée par la CCI de la Savoie
Site internet : lesclesdemegeve.com
Non détention de fonds : L'établissement ne reçoit ni ne détient, directement ou indirectement, des fonds, effets ou valeurs à l'occasion des opérations visées par la loi du 2 janvier 1970.

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Barème applicable à compter du 27 mai 2026.
Document affiché conformément aux dispositions de l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.